



S.A. au capital de 194.744 €

CS 80102

74201 THONON - LES-BAINS CEDEX

SIRET 795 580 034 00333 - APE 5814Z - T.G. d'Annecy

T.V.A. FR 18 795 580 034

BPA THONON 16807-00035-83909601218-02

IBAN FR76 1680 7000 3583 9096 0121 802 BIC/SWIFT : CCBPFRPPGRE

Date :

02/04/2026 09:50:47

COMMUNE DE PRALOGNAN LA VANOISE
Monsieur THIERRY THOMAS
306 AVENUE DE CHASSEFORET
73710 PRALOGNAN LA VANOISE
FRANCE

Contact commercial	
Laurence Gardet	
Tél:	0 825 27 01 74
@:	annonces@lemessagerpublicite.fr

Client : 40017854

Référence de la commande :

Libellé commande: ENQUETE PUBLIQUE - DECLARATION DE PROJET
EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL
D'URBANISME, POUR L'AMENAGEMENT DE L'ILOT

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-dessous les éléments relatifs à votre attestation de parution d'annonce légale.

L'annonce qui suit est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage dans nos titres et supports :

Date de parution : 30/04/2026

Edition : Web Légales 73 - lasavoie.fr

Annonce n° 5135992 - 2002627531

S.A. IMPRIMERIE DU MESSAGEUR
Siret 795 580 034 00333 - APE 5814 Z
19, Avenue du Pré Robert Sud
74200 ANTHY-SUR-LEMAN
Tél. 04 50 71 10 14

Le directeur
de publication





COMMUNE DE PRALOGNAN-LA-VANOISE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n°A-2026-020 du 30 mars 2026, la Maire a décidé de procéder à une enquête publique du 28 avril 2026 au 29 mai 2026 inclus, soit 32 jours sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de PRALOGNAN-LA-VANOISE pour l'aménagement de l'îlot du Doron.

Au terme de ladite enquête, la Commune pourra apporter des modifications aux documents du PLU soumis à enquête pour tenir compte des observations du public, des conclusions du Commissaire enquêteur et des remarques des personnes publiques associées en vue de l'approbation du PLU définitif par le Conseil municipal.

Monsieur Denis BLAISE, Directeur de banque retraité, nommé Commissaire enquêteur par décision du Tribunal Administratif de Grenoble n°E25000232/38 du 24 septembre 2025, recevra le public en mairie (306 Avenue de Chasseforêt 73710 PRALOGNAN-LA-VANOISE) les 28 avril de 9h à 12h, 06 mai de 15h à 19h, 18 mai de 9h à 12h et 29 mai de 15h à 18h.

Les pièces du dossier d'enquête publique seront consultables pendant la durée de l'enquête sur le site de la mairie (<https://mairiepralognan.fr/urbanisme/>), sur le site dédié (<https://www.registre-dematerialise.fr/7262>) et à l'accueil de la mairie aux horaires d'ouverture au public, soit :

- Lundi et mercredi de 9h à 12h et de 15h à 18h (sauf le 06/05/2026, où la mairie restera ouverte jusqu'à 19h00)
- Mardi de 9h à 12h
- Jeudi de 15h à 18h
- Vendredi : 9h à 12h et de 15h à 17h

Le dossier pourra également être consulté en version informatique sur un ordinateur mis à la disposition du public en mairie à ces mêmes horaires.

Le dossier de PLU comprend une étude environnementale insérée au rapport de présentation et a fait l'objet d'un avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) Auvergne-Rhône-Alpes.

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par Monsieur le Commissaire enquêteur sera tenu à l'accueil de la mairie afin de consigner les observations éventuelles. Le public pourra également les adresser au Commissaire Enquêteur par courrier à l'adresse suivante :

Mairie de Pralognan-La-Vanoise – Monsieur Le commissaire enquêteur – 306 Avenue de Chasseforêt – 73710 Pralognan-La-Vanoise ou par voie dématérialisée à l'adresse électronique suivante :

enquete-publique-7262@registre-dematerialise.fr

Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé sur lequel le public peut consigner ses observations est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7262> (accessible également depuis le site internet de la commune <https://mairiepralognan.fr/urbanisme/>).

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le Commissaire enquêteur qui transmettra l'ensemble de ses conclusions à la Maire dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête. Une copie du rapport et des conclusions sera transmise à la Préfète de Savoie et à la Présidente du Tribunal administratif de Grenoble.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et en préfecture de Savoie pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront également consultables sur le site internet de la Mairie et le site dédié.

S.A. IMPRIMERIE DU MESSAGER
Siret 795 580 034 00333 - APE 5814 Z
19, Avenue du Pré Robert Sud
74200 ANTHY-SUR-LEMAN
Tél. 04 50 71 10 14


Le Messenger

Le directeur
de publication